

# PÔLE INSERTION



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024  
**LE POINT HABITAT  
JEUNES**

---

## Table des matières

---

<b>IDENTIFICATION ET DONNEES GENERALES SUR LA STRUCTURE .....</b>	<b>3</b>
1. <b>LA MISSION.....</b>	<b>3</b>
2. <b>LES AGREMENTS ET L'AUTORISATION.....</b>	<b>3</b>
3. <b>LES DISPOSITIFS ACCUEILLIS.....</b>	<b>4</b>
4. <b>LES PRESTATIONS ANNEXES.....</b>	<b>4</b>
• <b>LA LOCATION DE SALLES DE REUNION.....</b>	<b>4</b>
• <b>LA LAVERIE .....</b>	<b>4</b>
5. <b>L'APPEL A PROJET CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE – JEUNES EN RUPTURE (CEJ-JR).....</b>	<b>4</b>
6. <b>L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « OFFRE DE REPERAGE ET DE REMOBILISATION (O2R).....</b>	<b>5</b>
<b>DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET DU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT EN 2024 .....</b>	<b>6</b>
1. <b>LES DEMANDES D'ADMISSION.....</b>	<b>6</b>
2. <b>L'ACCUEIL.....</b>	<b>6</b>
3. <b>L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF.....</b>	<b>6</b>
4. <b>L'ANIMATION - COMMUNICATION.....</b>	<b>7</b>
<b>LES PERSONNES ACCOMPAGNEES .....</b>	<b>8</b>
1. <b>REPARTITION PAR SEXE.....</b>	<b>8</b>
2. <b>REPARTITION PAR AGE.....</b>	<b>8</b>
3. <b>REPARTITION PAR ORIGINE GEOGRAPHIQUE EN 2024 .....</b>	<b>8</b>
4. <b>NATIONALITE DES RESIDENTS PAR CONTINENTS .....</b>	<b>9</b>
5. <b>DUREE MOYENNE DES SEJOURS.....</b>	<b>9</b>
6. <b>REPARTITION PAR SITUATION PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>9</b>
<b>LES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>10</b>
1. <b>L'ORGANIGRAMME.....</b>	<b>10</b>
2. <b>LES MOUVEMENTS.....</b>	<b>10</b>
3. <b>LA REPARTITION HOMME-FEMME.....</b>	<b>11</b>
4. <b>L'ABSENTEISME.....</b>	<b>11</b>
5. <b>L'ANCIENNETE DU PERSONNEL.....</b>	<b>11</b>
<b>DYNAMIQUE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE.....</b>	<b>12</b>
1. <b>LES DOCUMENTS DE GESTION LOCATIVE .....</b>	<b>12</b>
2. <b>LA FIABILITE DES INDICATEURS SIHAJ : .....</b>	<b>12</b>
3. <b>LA GESTION DE LA FACTURATION ET DES IMPAYES.....</b>	<b>12</b>
4. <b>L'ACCOMPAGNEMENT DES RESIDENTS DANS LEUR PROJET PERSONNALISE .....</b>	<b>13</b>
<b>AUTRES ELEMENTS UTILES A LA COMPREHENSION DE L'ACTIVITE DE LA STRUCTURE .....</b>	<b>13</b>
1. <b>LES PARTENARIATS .....</b>	<b>13</b>
2. <b>LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024 .....</b>	<b>13</b>

## Identification et données générales sur la structure

### 1. La mission

Ouvert en 1967, le Point Habitat Jeunes propose depuis cette époque, une solution d'hébergement temporaire destinée aux personnes ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire, pour des raisons économiques mais aussi sociales, et pour lesquelles un accompagnement social peut s'avérer nécessaire.

Il peut s'agir de chambres simples, de chambres équipées, de studios meublés. Les tarifs proposés sont modulés en fonction du type d'hébergement. Ils sont étudiés en fonction du revenu des personnes accueillies. La plupart ouvrent droit à une prestation d'APL en fonction des revenus de la personne résidente.

Pour accompagner les jeunes, nous disposons de 3 sites :

- Un site situé 19, rue Marcel Rozard à Frotey-lès-Vesoul et qui a une capacité d'accueil de 80 places.
- Un site situé au Relais 19, rue de la Vaugine à Pusey et qui a une capacité de 77 places
- Un site situé au Boulevard des Alliés à Vesoul et qui a une capacité de 5 places.

Ces hébergements offrent des prestations communes :

- Surveillance de nuit
- Secrétariat
- Accompagnement éducatif
- Gestion locative
- Entretien de certaines parties communes.

Sur l'année 2024, le taux d'occupation est de 79.1% pour l'ensemble des trois sites.

### 2. Les agréments et l'autorisation

Le Point Habitat Jeunes de Frotey-lès-Vesoul est une résidence sociale (RS) de 122 places. Arrêté DDT 2021-N° 94 pour le renouvellement de deux agréments : "Ingénierie Sociale, Financière et Technique" et "Intermédiation Locative et Gestion Locative Sociale" renouvelés pour 5 ans (2026).

Le Point Habitat Jeunes fait partie d'une catégorie spécifique de résidence sociale puisque qu'il détient également une autorisation Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT). Arrêté Préfectoral N°70-2016-12-21-022, du 19 décembre 2016 valable pour une durée de 15 ans.

Les FJT possèdent une double appartenance réglementaire et relèvent de 2 codes de loi : le **Code de l'Action Sociale et des Familles** et le **Code de la Construction et de l'Habitat**.

Les FJT sont des **Etablissements et Services Sociaux et Médico Sociaux** au sens de l'alinéa-10° de l'article L.312-1 du CASF. + les décret 2015-951 du 31 juillet 2015 et l'instruction N° DGCS/SD1A/2015/284 du 9 septembre 2015.

Les RS-FJT ne peuvent héberger que des personnes ayant moins de 30 ans contrairement aux Résidences Sociales qui n'ont pas de limite d'âge.

Les RS-FJT ont accès au financement de la Prestation de Service Foyer de Jeunes Travailleurs versée par la Caisse d'Allocation Familiale. A ce titre, nous nous devons de respecter un accueil de public défini par la Caisse d'Allocation Familiale. Des pourcentages s'appliquent en fonction des différents publics.

Depuis plusieurs années, le PHAJ ne respectait plus la répartition du public exigée par la CAF. Une demande a été faite auprès de notre financeur afin d'obtenir une diminution de notre autorisation FJT.

Nous avons donc obtenu, à compter de janvier 2024, la répartition suivante :

**122 places de Résidence Sociale dont 70 places RS-FJT.**

### **3. Les dispositifs accueillis**

Au sein de notre structure, nous hébergeons également :

- Des mineurs non accompagnés pris en charge par le dispositif SAJES sous la direction de M. MARTZLOFF. Nous accueillons actuellement 26 jeunes MNA.
- Des personnes suivies par le CHRS SAFED sous la direction de Mme GRESSET : 10 jeunes du Dispositif Insertion Jeunes (DIJ) et 5 femmes victimes de violences intrafamiliales, soit 15 personnes.

Le personnel de ces dispositifs vient travailler quotidiennement au sein du PHAJ (3 travailleurs sociaux SAJES et 1 DIJ).

### **4. Les prestations annexes**

#### La location de salles de réunion.

En plus de son offre d'hébergement, le PHAJ loue des salles de réunion. Nous disposons de trois salles de réunion, à capacité variable selon la taille, dont la plus grande est équipée d'un vidéoprojecteur et d'une sono. Nous pouvons également proposer une grande salle de réunion, pouvant recevoir jusqu'à 100 personnes puisque les cloisons sont amovibles. Nous louons également les anciennes salles de restauration de la cafétaria.

Nous proposons, selon les besoins, la mise à disposition de projection dans l'ensemble des salles, de café et/ou bouteilles d'eau mais également la possibilité de déjeuner sur place avec la vente de plateaux-repas

#### La laverie

Les résidents peuvent avoir accès à la laverie (lave-linge et sèche-linge) à des tarifs préférentiels.

### **5. L'appel à projet Contrat Engagement Jeune – Jeunes en Rupture (CEJ-JR)**

En Juillet 2022, le PHAJ a répondu à l'appel à projet CEJ-JR et a été retenu. Il s'agit de repérer des jeunes en rupture sur le département de la Haute Saône, de lever certains freins liés à un besoin d'accompagnement éducatif spécifique, à la mobilité ou à l'hébergement afin de leur permettre de signer un contrat engagement jeune avec une mission locale de la Haute-Saône. Une fois le CEJ-JR signé, un co-accompagnement se met en place avec la mission locale afin de s'assurer que le jeune respecte les obligations du CEJ-JR. Ce premier appel à projet a été signé pour une durée de 2 ans, de janvier 2023 à décembre 2024. En septembre 2023, nous avons répondu à second appel à projet « CEJ-JR » vague 2, afin de demander des financements complémentaires (0.5 ETP supplémentaire, partenariat avec BE4WORK) et nous avons obtenu une prolongation jusqu'au 31 décembre 2025.

En Mars 2024, l'équipe éducative du CEJ-JR a été renouvelée entièrement avec l'arrivée de deux nouveaux référents sociaux sur le dispositif et un nouveau chef de file au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Un nouveau plan d'actions a été mis en place en septembre 2024 afin de tenter d'atteindre les objectifs attendus par nos financeurs pour cette fin d'année mais surtout pour l'année prochaine.

Durant cette année, nous avons accompagné 25 jeunes dont 10 ont signé un contrat engagement jeune- jeunes en rupture. Le taux d'avancement des objectifs fixés par le financeur est de 31% pour l'action de repérage et de 16% pour l'objectif de signature de contrats engagement jeune.

## **6. L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Offre de repérage et de remobilisation (O2R)**

Durant le dernier trimestre 2024, le PHAJ porté par la Direction Générale de l'AHSSEA, a déposé un dossier de candidature pour répondre à l'appel à Manifestation d'Intérêt sur le repérage et la remobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi.

Il s'agit de repérer un public, âgé de plus de 26 ans cette fois-ci, éloigné de tous droits communs, en difficulté d'insertion ou de réinsertion et de les remobiliser et de les accompagner vers un projet professionnel.

Notre candidature, accord en consortium avec l'AFPA de Navenne et le dispositif BE4WORK porté par l'ESAT de Villersexel, a été retenue en décembre 2024 pour les années 2025-2027.

Compte tenu des contraintes budgétaires fixées par notre financeur, l'équipe O2R sera la même que celle du CEJ-JR pour l'année 2025.

---

## **Description de l'activité et du fonctionnement de l'établissement en 2024**

---

### **1. Les demandes d'admission**

Durant l'année 2024, 85 personnes ont demandé une admission et 28 ont été reçues par l'éducateur du PHAJ dans le cadre d'un entretien d'évaluation de leur situation.

Chaque demande est ensuite étudiée lors de la commission d'admission qui se réunit une fois par quinzaine et qui valide ou non leur entrée dans l'établissement.

Les logements sont attribués selon les disponibilités, le profil et l'autonomie de la personne mais aussi le lieu recherché.

En 2024, 73 % des demandes ont reçu un avis favorable de la commission. Des aides à l'accès au logement (Garantie Visale, FSL, ALT....) sont sollicitées régulièrement afin de faire aboutir la demande de logement.

### **2. L'accueil**

Contrairement aux années précédentes, l'entrée dans le logement est réalisée du lundi au vendredi entre 8h et 17h30.Toutefois, selon la présence d'éducateurs du PHAJ le week-end ou en soirée, cette dernière peut être réalisée, exceptionnellement, pendant ces créneaux afin de s'adapter au mieux aux contraintes de nos futurs résidents.

Lors de l'accueil, le professionnel procède à la remise des documents : livret d'accueil, charte des droits et libertés, explication du règlement de fonctionnement et du formulaire de consentement au recueil des données personnelles. Il réalise un état des lieux, explique le fonctionnement des commodités et peut apporter des informations pratiques sur l'agglomération : plan de ville, horaires des bus. La référente locative finalise le dossier administratif : signature du contrat de séjour ; encasement du loyer et dépôt de garantie, dossier APL.

### **3. L'accompagnement socio-éducatif**

Pour consolider l'insertion des jeunes qui en ont le plus besoin et qui font le choix de faire appel à notre accompagnement, l'équipe éducative se concentre à lever les freins tout en permettant à ces jeunes d'être acteurs de leur parcours.

**Le PHAJ est une passerelle vers l'acquisition d'autonomie pour ces jeunes, un suivi éducatif est donc nécessaire.**

Au cours de l'année 2024, 33 jeunes ont réalisé un ou plusieurs entretiens sociaux.

La demande est moins importante au Relais 19 : en général les jeunes qui y sont accueillis, ont une autonomie plus affirmée ou des relais familiaux plus importants. Les sollicitations de ses résidents sont surtout axées par les étudiants étrangers

Chaque jeune qui sollicite un accompagnement social est rencontré autant de fois que nécessaire dans le cadre d'entretiens individuels.

Au total, 62 entretiens individuels d'accompagnement social au PHAJ, sur l'extérieur, au bureau ou téléphonique ont été réalisés cette année.

Parmi les jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement social :

- 60% sont à la recherche d'un emploi
- 20% sont en formation
- 20% sont en emploi

Parmi ces profils plusieurs problématiques se détachent. Celles-ci peuvent se cumuler selon les situations. Les plus significatives sont les suivantes :

- Plus de 60 % des résidents accompagnés l'étaient à la suite d'une fin d'accompagnement par une structure sociale ou médico-sociale ( CADA, AHSRA, MNA, ASE). Il est donc nécessaire de pouvoir proposer un accompagnement de qualité en essayant de lever leurs freins et de les orienter vers un parcours d'insertion (Stage, formation qualifiante, insertion).
- 50 % des jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement social sont de nationalité étrangère (statut de réfugié, demandeur d'un titre de séjour ayant actuellement un récépissé ou carte de résident). Il s'agit ici d'un besoin particulier d'accompagnement. La barrière de la langue, une méconnaissance des institutions, des droits et du fonctionnement administratif français accroissent le besoin d'un accompagnement social de proximité.

#### 4. L'animation - communication

Nous avons proposé les animations suivantes sur l'année 2024 :

- Fête de l'été : un barbecue a été organisé le 28 juin 2024 pour célébrer l'été. Un moment de convivialité qui a été très apprécié par les jeunes du FJT.
- Rentrée scolaire : un pot d'accueil a été réalisé le 26 septembre sur le relais 19 pour que l'équipe éducative puisse faire connaissance avec les nouveaux résidents (étudiants en majorité). Une quinzaine de personnes étaient présentes.
- Communication sur les futurs travaux à Frotey : une première réunion d'information a été réalisé le 12 septembre 2024 auprès des résidents du bâtiment II de Frotey. Ce premier temps d'échange avait pour vocation d'expliquer le futur projet, les opportunités de relogement dans la mesure du possible ou l'arrêt de leur contrat de séjour. Le projet ayant été décalé, une future réunion sera à programmer sur 2025

■ Accompagnement à des forums : La référente sociale a accompagné 4 résidents à la journée de la Santé le 25 septembre pour apprendre les premiers gestes de secours, à les sensibiliser à la prévention des risques addictologiques mais aussi prendre des rendez-vous auprès de la CPAM.

4 autres résidents ont été accompagnés au forum de l'emploi et de l'inclusion le 12 septembre afin d'entreprendre des démarches de recherches d'emploi et prendre des renseignements concernant leur projet d'insertion et de formation.

---

## Les personnes accompagnées

---

En 2024, nous avons accueilli 210 jeunes au total.

### 1. Répartition par sexe

<b>Nombre de personnes</b>	<b>2024</b>
Garçons	162
Filles	48
Total	210



### 2. Répartition par âge

<b>Ages</b>	<b>2024</b>
- 18 ans	25
de 18 à 21 ans	82
de 22 à 25 ans	43
de 26 à 30 ans	26
Plus de 30 ans	34

La très grande majorité du public est âgé de 18 à 25 ans. Cependant, la diminution de notre agrément FJT au profit de la Résidence Sociale nous permet d'accueillir des personnes de plus de 30 ans rencontrant des difficultés passagères d'ordre social ou financier.

### 3. Répartition par origine géographique en 2024

Etant entendu que l'origine géographique correspond à celle immédiatement avant l'accueil sur le PHAJ.

<b>Origine</b>	<b>2024</b>
Département (70)	110
Région	14
France	20
DOM-TOM	1
Autres Pays	18
Non connu	47



#### 4. Nationalité des résidents par continents

Continent	2024
Asie	14
Europe (hors France)	12
Afrique	85
Amérique	2
France	99



#### 5. Durée moyenne des séjours

92 résidents sont sortis de nos effectifs en 2024. La durée moyenne de séjour est de 289 jours, soit 10 mois.

Durée du séjour	2024
Plus d'un an	21%
6 mois à un an	33%
3 à 6 mois	23%
1 mois à 3 mois	11%
Moins d' 1 mois	13%

La moitié des durées de séjour dépasse les 6 mois et près d'un quart sont de plus d'un an.

#### 6. Répartition par situation professionnelle

Le PHAJ accueille une population hétérocycle en termes de situation professionnelle.

30% des résidents sont étudiants, près d'un quart sont demandeur d'emploi ou en formation professionnelle (alternante ou pas)

Situation professionnelle	2024
En emploi	36
Apprenti ou en formation par alternance	23
Formation professionnelle	31
Etudiant	63
Demandeur d'emploi	47
Autres	10

---

## Les ressources humaines

---

L'année 2024 a été une période de transition pour le fonctionnement du PHAJ.

En effet, de nouveaux collaborateurs sont arrivés aux postes de Direction, Référente Gestion locative et Référente sociale durant les deux premiers trimestres. Un période d'adaptation a donc été nécessaire pour chacun d'entre eux afin qu'il puisse prendre mesure du fonctionnement global de la structure.

### **1. L'organigramme**

Une direction unique assure la gestion des trois sites. Le PHAJ est ouvert 365 jours par an. Au 31/12/2024, le PHAJ comprend 9.1 ETP pour 11 personnes physiques (dont 1 personne en CDD et 1 apprenti).

Au 01/01/2024, le dispositif d'intervention sociale de rue (grande précarité) est rattaché au PHAJ, venant renforcer l'équipe éducative de 2 personnes supplémentaires (1,65ETP). Début décembre , 1 ETP de plus en CDD est venu renforcé l'équipe, confirmant son utilité publique auprès des financeurs.

A noter également que 2 travailleurs sociaux sont spécialement dédiés au dispositif Contrat Engagement Jeune – Jeunes en rupture (CEJ-JR) dont le financement (subvention Etat) est assuré jusqu'au 31/12/2025. Ces mêmes personnes auront également à gérer sur cette année 2025, la mise en place du nouveau dispositif 02R.

### **2. Les mouvements**

L'année 2024 est marqué par un fort turn-over durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024 sur l'organigramme de la direction du PHAJ (dispositif CEJ-JR inclus).

<b>Effectif au 31.12.2023</b>	<b>13 personnes (11,6 ETP)</b>
<b>Entrées en 2024</b>	3 personnes en CDI 4 personnes en CDD
<b>Sorties en 2024</b>	5 personnes en CDI 2 personnes en CDD
<b>Effectif au 31.12.2024</b>	<b>13 personnes (11.01 ETP)</b>

Dans un souci de cohérence, le tableau des mouvements ci-dessus ne tient pas compte de l'intégration des 3 collaborateurs du DISR au 1<sup>er</sup> janvier 2024 représentant 2.65 ETP.

### **3. La répartition homme-femme**

En tenant compte des trois dispositif (PAHJ/CEJ-JR/DISR), il y a 6 hommes et 9 femmes dans l'effectif.

### **4. L'absentéisme**

Le taux d'absentéisme est de 5.6% sur l'année 2024 contre 2.91% en 2023.

### **5. L'ancienneté du personnel**

L'ancienneté moyenne pour les collaborateurs présents au 31 décembre 2024 est de 8 ans, dont la moitié ont moins d'un an d'expérience sur le site.

---

## **Dynamique d'amélioration continue de la qualité**

---

### **1. Les documents de gestion locative**

Durant la fin d'année 2024, nous avons initié un travail, aussi bien sur le fond que sur la forme, sur notre dossier d'admission, notre contrat de séjour, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil afin de correspondre au plus près à la réglementation et au fonctionnement de notre structure. L'orientation principale est de remettre à jour les droits et les devoirs des résidents, mais également de faciliter l'interaction avec notre logiciel de gestion locative SIHAJ.

Ce travail devrait se terminer sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

### **2. La fiabilité des indicateurs SIHAJ :**

Nous avons identifié une carence sur la fiabilité des données de nos résidents et donc une carence .

Notre axe de travail a donc été de mettre à jour l'ensemble de leurs dossiers, en collectant les informations manquantes en lien avec les critères de notre logiciel.

Ce travail a été mené par notre Référente Gestion locative, soit en direct, soit via les référents du SAJES et du DIJ.

Corréler à la mise à jour des critères de chaque logement, ces derniers nous ont permis d'extraire des indicateurs fiables sur notre population et de ce fait, montrer à nos financeurs (Département/ CAF, Etat) l'atteinte des objectifs demandés.

Ce travail n'est qu'à ces prémisses et demandera sur l'année 2025, une continuité dans l'exigence des recueils de données afin d'optimiser au mieux les possibilités de cet outil.

### **3. La gestion de la facturation et des impayés.**

La lecture des différents comptes de nos résidents, via le logiciel, a mis en évidence un certain nombre d'impayés, et ce depuis plusieurs mois. Notre structure ne pouvant se permettre de se passer de cette manne financière, nous avons travaillé durant le deuxième semestre sur ce point.

La démarche était d'une part, d'identifier les locataires rencontrant des retards de paiement, de les rencontrer pour comprendre leurs difficultés et mettre en place des échéanciers en place et d'autre part, installer dans la durée, une procédure d'alerte et de relance dans le 2<sup>ème</sup> mois d'impayé.

Notre objectif est à la fois de pérenniser la santé financière de notre établissement, piloter notre parc immobilier de façon efficiente mais également d'anticiper et accompagner nos résidents dans la gestion de leurs ressources.

## **4. L'accompagnement des résidents dans leur projet personnalisé**

L'éducatrice spécialisée du PHAJ, arrivée durant le deuxième trimestre, a un rôle essentiel dans les parcours des résidents.

Sa démarche d'accompagnement débute dès le rendez-vous de préadmission afin d'évaluer les besoins et attentes du résident, son autonomie et ses freins pour construire son projet personnalisé.

L'objectif principale est donc d'éviter une nouvelle rupture de parcours et optimiser l'insertion sociale et professionnelle de chaque résident.

Il a été nécessaire, pour les résidents déjà en logement, d'établir plusieurs rencontres afin d'assurer la continuité du projet déjà mis en place.

Un travail de partenariat a été primordial avec les entreprises et associations d'insertions, les centres de formation et les institutions du droit commun afin d'assurer une cohérence dans le parcours.

Des rendez-vous de suivi de projet sont mis en place régulièrement. Chaque accompagnement est adapté et personnalisé. Le but étant d'emmener les usagers vers une situation professionnelle stable et un logement autonome.

Il a été donc important, tout au long de l'année, de tracer ces rendez-vous sur le logiciel « SIHAJ », nous permettant ainsi d'avoir un suivi de parcours et de mettre en place des indicateurs pertinents.

---

## **Autres éléments utiles à la compréhension de l'activité de la structure**

---

### **1. Les partenariats**

Pour pouvoir accompagner les jeunes et le dispositif CEJ-JR, le PHAJ a tissé de nombreux partenariats avec les acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle. Citons par exemple, les différentes structures d'intérim et d'insertion professionnelle, les différentes missions locales et acteurs de l'accompagnement social, l'Esat de Villersexel dans le cadre du BE4WORK.

Des contacts réguliers ont lieu avec la CAF dans le cadre de la convention d'objectifs et d'engagement.

La prolongation de l'adhésion au réseau UNHAJ et URHAJ nous permet également d'avoir une support « Ressource » à notre fonctionnement, de participer à des réunions ou évènements avec d'autres FJT de notre région et de mieux appréhender les orientations politiques dans notre secteur.

### **2. Les faits marquants de l'année 2024**

- Mise en œuvre de la vague II de l'appel à projet « CEJ-JR » avec l'arrivée de deux nouveaux éducateurs sur le PHAJ au mois de mars,
- L'arrivée de la nouvelle « Référente Gestion locative » du PHAJ en mars,
- L'arrivée de la nouvelle « Référente sociale » du PHAJ en mai,
- Le départ de la directrice du PHAJ en avril et l'arrivée d'un nouveau responsable en juillet,
- L'accord avec la CAF d'une baisse du nombre de places de FJT (de 122 places à 70 places) et le renouvellement de l'agrément de la prestation de services « fonction socio-éducative » (jusqu'au 31/12/2025).
- Différents travaux de fonctionnement ou études des bâtiments (audit énergétique sur les deux bâtiments du R19 ainsi que sur le bâtiment I de Frotey
- Décalage de la rénovation du bâtiment II de Frotey sur l'année 2025
- La réponse et l'avis favorable à l'Appel à Manifestations d'Intérêt « O2R » en décembre 2024

*Nous tenons à remercier la directrice générale adjointe et l'équipe du PHAJ qui ont participé à la conception de ce document.*